



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
4 août 2016
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2016
6-9 septembre 2016, New York
Point 3 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour le Honduras
(2017-2021)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Considérations générales	2
II. Priorités du programme et partenariats	5
III. Administration du programme et gestion des risques.	7
IV. Suivi et évaluation.	8
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Honduras (2017-2021)	9



I. Considérations générales

1. Le Gouvernement hondurien a promu des initiatives visant à améliorer la gouvernance, la sécurité et la compétitivité économique. Le pays connaît une croissance économique durable de 3,5 %.¹ Pourtant, **certaines catégories de la population demeurent exclues, en particulier les groupes les plus vulnérables du pays**. Que ce soit en raison de l'âge, de handicaps, du sexe, du revenu, de l'appartenance ethnique, de l'orientation sexuelle (LGBTI), de l'état de santé (VIH, tuberculose), ou parce qu'ils sont des migrants, parce qu'ils sont victimes de violence ou de déplacement forcé ou parce qu'ils vivent dans des écosystèmes en cours de dégradation et/ou susceptibles d'être exposés à des risques naturels, les groupes vulnérables sont défavorisés pour ce qui concerne l'exercice de leurs droits civils, politiques, culturels, sociaux et économiques. Le Honduras se classe au 131^e rang sur 188 pays selon son indice de développement humain, qui est de 0,606, son indice d'inégalité entre les sexes étant de 0,48.² La pauvreté et les inégalités ont des causes multiples : niveaux élevés de corruption dans le secteur public, violence, insécurité, faible productivité, manque de possibilités de travail décent, liens familiaux distendus par l'épreuve de la migration, forte dépendance à l'égard des ressources naturelles et agriculture de subsistance vulnérable face à la dégradation des écosystèmes et aux changements climatiques, isolement ou encore problèmes d'occupation et de propriété des terres, par exemple (comme à La Mosquitia).

2. **La participation politique des citoyens et la pleine réalisation des droits de l'homme** se heurtent à d'importants obstacles. L'Examen périodique universel de 2015 du Honduras comporte 152 recommandations, dont 94 (soit 60,5 %) font directement référence à la situation des femmes, des groupes ethniques autochtones et d'ascendance africaine, des jeunes, des personnes handicapées et de la communauté LGBTI. La population autochtone et d'ascendance africaine représenterait entre 10 %³ et 20 %⁴ de la population totale. Ce groupe souffre de faibles niveaux de développement humain et de retards en termes de nombre d'années d'éducation, de participation à la vie économique, de formation de revenus et de conditions de logement, et subit la perte de son patrimoine linguistique ainsi que le rôle dévolu par la société aux deux sexes, qui désavantage les femmes.⁵ La communauté LGBTI est fortement victime de discrimination et de persécution.^{6, 7} En dépit des progrès accomplis en faveur d'un nouveau modèle de représentation et de l'apparition de nouveaux partis politiques, la polarisation suscitée par la crise politique de 2009 persiste et peut se constater dans la vie quotidienne. Le Honduras a progressé au classement de l'Indice de perception de la corruption de Transparency International, passant de la 133^e place en 2012 à la 112^e place en

¹ Principaux indicateurs économiques de la Banque centrale du Honduras (2015).

² Rapport sur le développement humain 2015 du PNUD (2015).

³ INE (2013). Recensement national de la population et du logement. Le Honduras compte sept groupes autochtones (Lenca, Maya Chortí, Miskito, Nahua, Pech, Tawahka et Tolupán), et deux groupes d'ascendance africaine (Garifunas et Créoles anglophones).

⁴ BID (2007). Plan stratégique pour le développement intégral des peuples autochtones, décembre 2007.

⁵ Alejandra Faúndez et Marcos Valdes (2011). Caractérisation de la population autochtone et d'ascendance africaine du Honduras.

⁶ Association KUKULCAN (2016), Consultation nationale sur les droits de la population LGBTI hondurienne, février 2016.

⁷ Commissaire national aux droits de l'homme (2015), Rapport annuel au Congrès national, avril 2016.

2015. Le Gouvernement a signé un accord avec la coalition mondiale de lutte contre la corruption Transparency International et la Mission d'appui à la lutte contre la corruption et l'impunité au Honduras de l'Organisation des États américains. Pourtant, le mécontentement social face aux inégalités d'accès aux services de base et à l'inégalité des chances, les allégations de corruption publique et l'impunité généralisée ont suscité un sentiment d'insatisfaction persistant dans l'ensemble de la population. USAID et l'Union européenne soutiennent le secteur de la justice dans la lutte contre l'impunité.

3. L'**insécurité** entrave le développement humain du Honduras⁸. En 2011, le coût économique de la criminalité et de la violence aurait atteint 885 millions de dollars des États-Unis, soit 9,6 % du PIB⁹. La violence et l'insécurité touchent les femmes, les jeunes et d'autres groupes vulnérables de manière disproportionnée. Malgré les résultats obtenus en termes de réduction des taux d'homicide, la violence persiste à des niveaux excessifs. En 2015, le taux d'homicide était de 60 pour 100 000 habitants¹⁰. De plus, c'est au Honduras que le taux des femicides déclarés est le plus élevé d'Amérique latine (531 en 2014¹¹). La violence et l'insécurité des citoyens affectent la vie des gens¹² et sont une priorité du Gouvernement¹³. Des données récentes ont établi un lien entre les migrations et les niveaux élevés de violence et de criminalité, ce qui a incité le Gouvernement à créer en 2013 la Commission interinstitutionnelle pour la protection des personnes déplacées par la violence¹⁴.

4. Depuis 2009, le PNUD appuie le **renforcement institutionnel** d'acteurs clefs, faisant preuve de la crédibilité, de la neutralité et de la capacité d'organisation nécessaires pour créer des espaces de dialogue et de participation des citoyens. Cette approche a permis d'intégrer avec succès les points de vue et les observations des citoyens à la conception et à la mise en œuvre des politiques publiques telles que le Plan global sur les droits de l'homme, la Stratégie nationale contre le racisme et les discriminations raciales, le Programme pour les femmes autochtones et d'ascendance africaine et la Stratégie globale sur la sécurité des citoyens et la coexistence (2012-2022), ainsi que les mesures visant à soutenir la société civile dont l'action vient renforcer celle de l'État¹⁵. De même, des plans de coexistence et de sécurité des citoyens ont été mis en œuvre au niveau local, avec l'appui du PNUD, dans cinq des municipalités les plus violentes du pays, quatre de ces plans mobilisant des ressources nationales destinées à garantir leur viabilité dans le temps. Le PNUD a contribué à créer les Unités municipales de médiation et de réconciliation, qui ont pour vocation de prévenir la violence et d'améliorer l'accès aux mécanismes judiciaires alternatifs de règlement des différends. Les évaluations confirment la nécessité de poursuivre les interventions de gouvernance classiques au niveau national et de les traduire en une approche de gouvernance inclusive et axée

⁸ UNDP (2014) Rapport régional sur le développement humain 2013-2014 "Citizen Security with a human face: assessment and proposals for Latin America," p.4.

⁹ Banque mondiale (2011). Crime et Violence.

¹⁰ IUDPAS (2015) Bulletin national n° 40

¹¹ CEPAL (2014) Observatoire sur l'égalité des sexes en Amérique latine et dans les Caraïbes.

¹² IUDPAS (2014), Perception de l'insécurité et de la persécution par les citoyens au Honduras, Rapport exécutif, p. 7.

¹³ Gouvernement du Honduras (2010), Vision pour le pays 2010-2038 et Plan national 2010-2020.

¹⁴ République du Honduras (2013), Décret exécutif Decree n° PCM-053-2013.

¹⁵ UNDP (2015) Évaluation à mi-parcours du projet visant à renforcer l'état de droit pour la protection et la promotion des droits de l'homme au Honduras.

sur les droits à l'échelle locale. La mise en œuvre du Plan national sur les droits de l'homme, soutenue par le PNUD, est également décrite comme ayant contribué à l'orientation du développement institutionnel et à la généralisation d'une approche axée sur les droits.

5. Le Honduras connaît les niveaux de pauvreté et d'inégalité économique et sociale les plus élevés d'Amérique latine. Le coefficient de Gini y atteint 0,52, le quintile le plus pauvre ne percevant que 3,2 % des revenus¹⁶. La pauvreté touche 62,8 % des ménages, 39,7 % d'entre eux vivant dans la pauvreté extrême (plus de la moitié des ménages ruraux, 51,8 % précisément, vivent dans la pauvreté extrême). Au Honduras, les objectifs du Millénaire pour le développement ont été inégalement réalisés. Des 82 indicateurs sur lesquels le pays s'est engagé, le Gouvernement déclare en avoir atteint huit¹⁷. La pauvreté est aggravée par les possibilités limitées de formation de revenus et la vulnérabilité face aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques. Les perspectives de développement durable s'en trouvent réduites, en particulier pour les groupes vulnérables. Les migrants internes, les personnes de retour dans le pays, les migrants rapatriés, les ménages dirigés par une mère célibataire, les mères adolescentes et les grands-mères qui s'occupent de petits-enfants dont les parents ont migré¹⁸ sont particulièrement vulnérables et n'ont pas accès au logement et aux services. L'analyse de la population économiquement active montre que les femmes sont désavantagées par rapport aux hommes. Selon les données de l'Institut national de la statistique (INE) pour 2013, les femmes ont beau représenter 53 % de la population totale en âge de travailler, seules 37,2 % d'entre elles participent au marché du travail, contre 72,1 % des hommes. Les familles des déplacés internes souffriraient d'une grave insécurité économique¹⁴. Le Honduras a le taux de jeunes déscolarisés et sans emploi le plus élevé (27,5 %) de la sous-région¹⁹, ce qui accroît la probabilité que ces jeunes émigrent ou rejoignent des groupes liés à la criminalité organisée. Ces deux dernières années, le Gouvernement a fait la promotion de plusieurs programmes d'aide sociale : Pour une meilleure vie, l'Alliance pour le couloir de la sécheresse, l'Alliance pour la prospérité dans le Triangle du Nord et, plus récemment, l'Alliance pour La Mosquitia. L'impact de ces programmes reste à évaluer²⁰.

6. Pour améliorer la formation de revenus en faveur des populations exclues, le PNUD a soutenu les micro-entreprises et les petites entreprises, appuyé l'insertion dans les chaînes d'approvisionnement et assuré l'accès au financement au moyen de fonds autorenouvelables²¹. Grâce au Programme de microfinancements du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le PNUD a renforcé les groupes locaux de femmes à La Mosquitia et dans la région méridionale du pays, en améliorant la formation de revenus et les pratiques de gestion de l'environnement. Le nouveau programme de pays peut s'appuyer sur un nouvel enseignement, qui est

¹⁶ UNDP (2015) Human Development Report 2015.

¹⁷ Gouvernement du Honduras, Rapport 2015 sur les OMD.

¹⁸ Les migrations internes et internationales ont longtemps été associées à des facteurs économiques et, plus récemment, à des niveaux élevés de violence et de criminalité. Source : CIPPDV, INE, HCR, JIPS et ERIC-SJ (2015) Caractérisation du déplacement interne au Honduras, novembre 2015.

¹⁹ Marc Hanson (2016). Migration, U.S. assistance, and youth opportunities in central America. Washington Office on Latin America: Advocacy of Human Rights in the Americas, février 2016.

²⁰ INE (2015) Enquête permanente sur plusieurs ménages, 2014.

²¹ FODM (2014), Évaluation finale du programme commun sur le développement humain, la jeunesse, l'emploi et les migrations.

aussi une chance : l'importance de privilégier certains secteurs productifs pour consolider les chaînes de valeur et leurs liens avec les marchés, et de diversifier les partenariats noués avec le secteur privé.

7. Le Honduras est **gravement touché par les catastrophes naturelles**, principalement en raison des changements climatiques.²² Les groupes autochtones et d'ascendance africaine vivent dans des municipalités vulnérables aux changements climatiques (30 d'entre elles sont considérées très vulnérables et 51 autres relativement vulnérables),²³ ce qui rend leur situation plus précaire encore compte tenu des pertes économiques qui en découlent, y compris les incidences sur des secteurs clés de l'économie et sur les services publics. La part de la population en âge de travailler qui exerce dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la sylviculture et de la pêche atteint 35 %.²⁴ Ces moyens de subsistance sont considérablement affectés par la dégradation des écosystèmes qui résulte de l'usage non durable des ressources naturelles et des changements climatiques, et par les événements extrêmes liés aux ouragans tropicaux et au phénomène El Niño. Entre 2014 et 2015, plus de 200 000 familles ont été touchées par la sécheresse dans le « couloir de la sécheresse »²⁵, qui a eu un impact direct sur la sécurité alimentaire de personnes vivant déjà dans la pauvreté extrême. L'intensification de la déforestation liée à la transformation des terres en terres agricoles et la prolifération du dendroctone méridional du pin (plus de 700 000 hectares ont été perdus entre 2014 et 2015²⁶), la contamination des sols, de l'eau et de l'air par des substances telles que le mercure et les déchets toxiques, et les feux de forêt ont aggravé la vulnérabilité de l'environnement et constituent des obstacles majeurs à la préservation des écosystèmes, à l'atténuation des changements climatiques et à la capacité à s'y adapter. L'urbanisation rapide des dernières décennies s'est traduite par l'apparition de quartiers et d'établissements dans des zones à haut risque – une situation qui affecte la qualité du logement et l'accès aux moyens de subsistance et aux services de base. Le caractère informel de ces établissements, la pollution de l'environnement et la vulnérabilité aux catastrophes aggravent encore la situation.

8. Au cours du précédent cycle de programmation, le PNUD a appuyé la création de cadres législatifs et réglementaires et le renforcement des institutions afin d'y intégrer systématiquement la prise en compte des risques climatiques. Des outils d'évaluation des risques, d'alerte rapide et de planification des opérations de relèvement en cas d'inondations et de sécheresse ont été adoptés.²⁷ À l'échelon local, les communes particulièrement vulnérables de Francisco Morazán et de Choluteca ont été dotées de capacités techniques de réduction des risques, notamment de réduction des risques urbains et de planification urbaine. Le PNUD a également appuyé l'adoption de garanties environnementales et sociales afin d'assurer la gestion durable des ressources naturelles en privilégiant la participation

²² Germanwatch (2015) Index of Global Climate Risk.

²³ COPECO (2012) Estimation et indice de vulnérabilité des municipalités.

²⁴ Observatoire du marché du travail, Ministère du travail et de la Sécurité sociale (2010).

²⁵ UTSAN (2015)

²⁶ ICF/CONAPROFOR (2015) Plan national d'urgence visant à contrôler la prolifération du dendroctone méridional du pin.

²⁷ PNUD (2013) Évaluation finale du Projet de mise en œuvre de la stratégie de redressement/résilience/réponse rapide au Honduras.

des populations locales.²⁸ De récentes évaluations des projets du FEM²⁹ ont fait état de bonnes pratiques de gestion durable des ressources naturelles et d'organisation des pêcheries artisanales dans le couloir forestier de pinèdes et de chênaies d'Olancho ainsi qu'à La Mosquitia.

9. Le PNUD a la possibilité, dans son nouveau cycle de programmation, d'améliorer la résilience des populations vulnérables aux changements climatiques, en tenant compte du rôle des questions sanitaires et d'autres déterminants sociaux grâce à une approche globale et axée sur les problèmes de la gouvernance des ressources naturelles et de la création de moyens de subsistance, et en prônant des pratiques durables et des écosystèmes productifs.

10. En se fondant sur les enseignements tirés du cycle précédent, le PNUD étendra et diversifiera les partenariats et la coordination stratégique qu'il entretient avec les ministères du Gouvernement – et qu'ils entretiennent eux-mêmes entre eux – aux niveaux national et local afin de surmonter le cloisonnement des fonctions et de produire un effet plus durable, ainsi qu'avec le secteur privé.

II. Priorités du programme et partenariats

11. L'objectif principal du nouveau programme de pays vise à réduire les vulnérabilités et les inégalités de telle sorte que *personne ne soit laissé pour compte*. Le programme de pays est aligné sur le Programme 2030, les priorités nationales³⁰ et le plan stratégique 2014-2017 du PNUD. Il contribuera à trois des cinq réalisations prévues par le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Le Programme 2030 forme le socle du PNUAD et, par conséquent, du programme de pays, et offre la possibilité de valoriser la planification et la gestion nationale en s'appuyant sur une méthode axée sur les résultats et sur les droits. Les objectifs de développement durable 1, 5, 10, 12, 13, 16 et 17, en particulier, constituent le fondement du nouveau programme de pays. Le PNUD appuiera la mise au point des cadres normatifs, institutionnels et financiers qui permettront d'atteindre ces ODD. Il s'appuiera sur les enseignements tirés de la mise en œuvre des OMD, qui a mis en lumière l'importance de la participation des pouvoirs et acteurs locaux à la réalisation d'un programme de développement. Le programme de pays reposera sur une approche essentiellement locale, participative et axée sur les problèmes pour obtenir des résultats à l'échelle infranationale, nationale et mondiale. L'ancrage des ODD au niveau local placera les populations, leurs priorités et leurs ressources au cœur du développement durable. Le programme de pays favorisera un modèle de saine gouvernance en tenant compte des circonstances formelles, informelles et traditionnelles afin de nouer des liens d'interaction plus constructifs et d'encourager la participation et l'autonomisation des acteurs concernés. Cette approche à l'échelle locale offrira la

²⁸ PNUD (2014) Évaluation finale du Projet de promotion d'une gestion intégrée des écosystèmes et des ressources naturelles au Honduras.

²⁹ PNUD (2016) Évaluation finale du Projet de préservation de la biodiversité dans les terres productives des peuples autochtones à la Mosquitia. Évaluation finale du Projet incorporant la préservation de la biodiversité à la gestion des pinèdes et des chênaies.

³⁰ Les priorités nationales sont recensées dans les principaux documents stratégiques nationaux, à savoir : *Visión País* (2010-2038), *Plan de Nación* (2010-2022), *Plan stratégique du Gouvernement* (2014-2018) et les plans sectoriels des ministères.

souplesse nécessaire pour être dupliquée et peu à peu généralisée à l'échelle territoriale et nationale, et pour être étendue en fonction des ressources disponibles. Les priorités géographiques du nouveau programme de pays se fondent sur les priorités nationales et concernent en particulier La Mosquitia, le « couloir de la sécheresse », la région de Lenca et les trente municipalités dans lesquelles les niveaux de violence sont les plus élevés.

12. Pour veiller à l'appropriation et à la viabilité des résultats, le programme de pays comprend une composante consacrée au renforcement des capacités techniques et institutionnelles des partenaires nationaux à planifier, développer et fournir des services en adoptant une méthode inclusive, transparente et axée sur les droits. C'est pourquoi le programme de pays est conçu selon une approche complémentaire et intégrée qui favorise l'inclusion et la résilience. Pour optimiser les résultats, le PNUD étendra sa stratégie de partenariat en sollicitant des alliances avec de nouveaux acteurs comme des organisations financières multilatérales, le secteur privé (Objectif 20/20)³¹ et d'autres institutions nationales. La coopération Sud-Sud sera développée pour soutenir – outre la sensibilisation aux questions émergentes – l'échange de connaissances, d'expériences et de bonnes pratiques entre les pays de la région en matière de gouvernance démocratique, de sécurité des citoyens, de changements climatiques et d'ancrage des ODD dans le contexte local.

Réalisation énoncée dans le PNUAD : Les Honduriens vulnérables qui résident dans les municipalités ciblées peuvent mieux exercer leurs droits grâce à des institutions plus efficaces, inclusives et transparentes et à la participation généralisée et efficace des citoyens (ODD 5, 10, 16 et 17).

13. Le PNUD appuiera les réformes institutionnelles qui permettront une participation efficace et transparente dans les espaces démocratiques, y compris pour les populations vulnérables. Il continuera d'apporter son soutien au Registre national d'état-civil en matière de délivrance de documents d'état-civil et à la Cour électorale suprême en matière de représentation politique équitable. Il facilitera le dialogue multisectoriel avec les partis politiques et la société civile afin de renforcer les processus démocratiques et d'augmenter la participation des femmes.

14. Le PNUD favorisera le dialogue sur la gouvernance des ressources avec les populations autochtones et d'ascendance africaine – les femmes, en particulier – en renforçant les capacités de gestion de leurs territoires dans le respect des lois et règles nationales. Il facilitera l'élaboration d'un mécanisme national de consultation libre et éclairée (Convention 169 de l'OIT)³² de ces populations.

15. En coordination avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), le PNUD contribuera au renforcement des capacités des institutions chargées de mettre en œuvre le plan national sur les droits de l'homme et les autres traités applicables. Les principaux partenaires seront le Secrétariat aux droits de l'homme, à la justice, à la gouvernance et à la décentralisation, la Commission nationale sur les droits de l'homme, des représentants des organisations autochtones, des organisations de la société civile et des universitaires.

³¹ Honduras 20/20 est une initiative promue par le Gouvernement avec l'appui d'entreprises privées, qui vise à générer 600 000 possibilités d'emploi dans les cinq prochaines années grâce à un investissement de 13 milliards de dollars.

³² OIT, Convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989.

16. Pour ancrer les ODD dans le contexte local, le PNUD renforcera les capacités de gestion axée sur les résultats des autorités nationales et locales en appliquant des critères de transparence, d'efficacité et de responsabilité. Pour améliorer la transparence, le PNUD favorisera la création d'espaces de participation des citoyens comme les commissions municipales de transparence. Ces activités contribueront aux efforts nationaux et internationaux de lutte contre la corruption et l'impunité.

Réalisation énoncée dans le PNUAD : Les conditions de vie, la sécurité des citoyens et l'accès aux mécanismes de protection – avec une large participation des citoyens – de la population hondurienne, en particulier ceux de ses membres qui se trouvent en situation de vulnérabilité dans les municipalités touchées par des niveaux élevés de violence et de criminalité, sont améliorés. (ODD 5, 10, 11, 16 et 17).

17. Pour appuyer la mise en œuvre de la Stratégie globale sur la sécurité des citoyens et la coexistence et de la Stratégie nationale pour le secteur de la justice et de la sécurité, le PNUD – en lien avec ses partenaires clefs comme USAID et la Banque mondiale – continuera de promouvoir et de multiplier les interventions visant à prévenir les comportements négatifs et la violence et à renforcer les plans de coexistence et de sécurité des municipalités. Le PNUD travaillera de concert avec les autorités locales pour créer et rénover des espaces publics et pour renforcer l'autonomie économique des jeunes. En partenariat avec l'Union européenne et la Direction du développement et de la coopération suisse (DDC), le PNUD facilitera la création d'espaces de dialogue et d'accès à des mécanismes alternatifs de règlement des différends, allégeant ce faisant la pression qui pèse sur le système judiciaire et favorisant une culture du dialogue et de la coexistence. Conformément à la stratégie institutionnelle du Ministère de la sécurité, le PNUD appuiera le renforcement des capacités techniques et de gestion des institutions responsables des politiques de prévention et du futur programme de contrôle des armes légères.

18. Le PNUD continuera d'apporter son appui aux Observatoires de la violence en vue de la production d'informations fiables et à jour qui concernent l'égalité des sexes et d'autres groupes vulnérables. Cette information servira à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation de politiques et de programmes publics fondés sur des données probantes et alignés sur les stratégies régionales de prévention de la violence du Système d'intégration de l'Amérique centrale. Le PNUD renforcera les commissions municipales de sécurité des citoyens en matière de planification, de suivi et d'évaluation participatifs des plans municipaux de sécurité.

Réalisation énoncée dans le PNUAD : La production et la productivité, l'accès à un emploi décent, les revenus et les modes de consommation durable – en tenant compte de la gestion des changements climatiques et de la préservation des écosystèmes ainsi que de la gestion durable – de la population vivant dans des conditions de pauvreté et de vulnérabilité à l'insécurité alimentaire dans les régions et municipalités prioritaires ont augmenté. (ODD 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 17).

19. Le PNUD contribuera à la protection sociale en réduisant la pauvreté et la vulnérabilité aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques. Il fera la promotion de modèles de production qui prônent la diversification agricole et les chaînes de valeur fondées sur des systèmes durables d'agroforesterie, de sylvopastoralisme, de pêcheries artisanales et d'aquaculture. Le PNUD facilitera l'accès aux financements écologiques, à l'assistance technique et aux marchés en

favorisant les biens de consommation écologiques et en appuyant l'organisation des producteurs en micro-entreprises ou en petites et moyennes entreprises jouissant d'un accès équitable aux bénéfices. Il privilégiera les investissements dans la production et le stockage sûr de l'eau ainsi que dans la gestion durable des ressources naturelles afin d'améliorer la résilience des moyens de subsistance et la qualité de vie.

20. Le PNUD encouragera l'insertion des jeunes et des femmes sur le marché du travail tout en préservant l'équilibre entre vie familiale et vie professionnelle. Il appuiera l'élaboration d'un modèle unique de promotion de l'emploi, de l'employabilité et de l'entrepreneuriat en garantissant l'accès à l'information et aux financements sur les marchés par l'intermédiaire de banques rurales et de fonds autorenouvelables, de services de mise en contact et d'outils de formation et d'orientation professionnelles. Il encouragera les partenariats public-privé dans les programmes d'emploi qui améliorent la situation des populations en vertu des principes du Pacte mondial, en collaboration avec l'Association des municipalités du Honduras, le Secrétariat au développement économique, le Conseil hondurien des entreprises privées et les Chambres de commerce.

21. Le PNUD privilégiera le renforcement des capacités nationales et locales de réduction des risques, de préparation aux catastrophes et de planification de la reprise après un sinistre. Au niveau local, le PNUD apportera principalement son appui aux systèmes d'alerte et d'intervention rapides, de relèvement des moyens de subsistance et de planification de l'utilisation des sols, en tenant compte de la résilience, de la préservation des ressources naturelles, du sexe et de l'appartenance ethnique. Au niveau national, le PNUD travaillera avec ses partenaires internationaux comme la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement et la Banque centraméricaine d'intégration économique ainsi que les entités Gouvernementales afin de promouvoir le cadre institutionnel nécessaire à la mise en œuvre d'une stratégie de financement du climat développée dans le cadre du processus de planification budgétaire et à une gestion axée sur les résultats des politiques nationales de développement, conformément aux accords internationaux. Le PNUD appuiera l'élaboration d'un système de suivi des dépenses publiques consacrées à l'atténuation et à l'adaptation aux changements climatiques. Il continuera d'apporter son appui technique afin que le pays remplisse les engagements qu'il a pris dans le cadre de l'Accord de Paris, notamment la présentation des contributions déterminées au niveau national sur les changements climatiques, des mesures nationales d'atténuation adéquates, de la Stratégie nationale REDD+ et du Plan national d'adaptation aux changements climatiques.

III. Administration du programme et gestion des risques

22. Le présent descriptif donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. La manière dont il doit en être rendu compte et les responsabilités des uns et des autres sont précisées dans les politiques et procédures de l'organisation ainsi que dans le cadre régissant les contrôles internes.

23. Pour faciliter la réalisation des ODD aux échelons locaux et agir au plus près des groupes cibles, le PNUD renforcera sa présence sur le terrain en créant trois bureaux multiprojets à Puerto Lempira, Intibucá et Tela, où vivent de nombreuses populations exclues et vulnérables. Le PNUD continuera de jouer un rôle actif dans le G16, le groupe d'institutions internationales de coopération pour le développement créé suite au passage de l'ouragan Mitch en 1998 afin d'améliorer la coordination, le partage de l'information et la sensibilisation.

24. Dans le cadre du PNUAD 2017-2021, le PNUD participera aux groupes sur les réalisations du PNUAD et aux programmes communs des Nations Unies. Il appuiera la mise en œuvre des procédures opérationnelles permanentes applicables aux pays participant à l'initiative « Unis dans l'action ».

25. Le Bureau a conscience qu'en matière de planification et de mise en œuvre, il est important d'atténuer les risques et de ménager une marge de souplesse afin de faire face aux imprévus. La violence, les niveaux élevés de corruption, les faiblesses des institutions et les catastrophes naturelles sont autant de risques opérationnels primaires susceptibles de retarder et de contrecarrer la mise en œuvre des réalisations. Le Bureau renforcera ses méthodes de gestion des risques avec d'autres partenaires de l'ONU et conduira un examen annuel avec le Gouvernement afin de déterminer les ajustements devant éventuellement être apportés à la stratégie de mise en œuvre du programme de pays. Le PNUD actualisera régulièrement son plan de continuité des opérations et appliquera la politique harmonisée concernant les transferts de fonds pour enrichir son vivier de partenaires fiables. Seront également appliquées la méthode de calcul du recouvrement des coûts (Décision 2013/9 du Conseil d'administration) ainsi que les normes sociales et environnementales applicables aux entreprises.

26. Le Bureau a conscience des obstacles qui entravent la mobilisation des ressources. Le Honduras est considéré comme un pays à revenu intermédiaire. Le Bureau mobilisera des ressources conjointement avec le Gouvernement, en tirant parti des capacités de mobilisation des ressources au niveau régional et dans le secteur privé afin de diversifier les sources de financement. Les possibilités de financement en matière de changements climatiques sont particulièrement intéressantes.

27. Le programme de pays sera exécuté à l'échelle nationale sous la coordination du Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale. Les modalités de mise en œuvre à l'échelle nationale s'appliqueront aux projets et le PNUD apportera en cas de besoin son appui en matière de gestion. D'autres modalités seront examinées, comme la programmation conjointe des Nations Unies et les modalités de mise en œuvre dans les ONG. L'application directe par le PNUD pourra être envisagée en fonction du contexte et du degré d'urgence. Le programme de pays sera mis en œuvre conformément aux principes de transparence et de gestion axée sur les résultats, en vertu de l'engagement pris par le PNUD dans le cadre de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide. Les procédures accélérées de réponse aux urgences pourront être activées le cas échéant, en tenant compte de la vulnérabilité du pays aux événements naturels et aux épidémies (dengue, zika, etc.). Le Bureau a récemment achevé un processus de restructuration visant à garantir la pertinence de la structure, son efficacité en termes de coût et son efficacité.

IV. Suivi et évaluation

28. La stratégie de suivi et d'évaluation du programme de pays tient compte des directives du plan stratégique du PNUD et de la politique d'évaluation du PNUD, et remplit les exigences de la gestion axée sur les résultats. La stratégie portera principalement sur quatre domaines : i) le renforcement des capacités organisationnelles et opérationnelles ; ii) la conception et l'adaptation sur mesure des outils et mécanismes de suivi et d'évaluation ; iii) l'allocation d'au moins 2 % du budget au suivi et à l'évaluation ; iv) la gestion des connaissances de sorte que les interventions soient efficaces et efficientes et que la communication soit améliorée.

29. Le suivi du programme de pays se déroulera conformément au cadre de résultats. Les indicateurs seront ventilés par sexe et par groupes cibles prioritaires. Le recours au système de classement des activités par degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes tiendra compte des fonds alloués aux interventions en matière d'égalité entre les hommes et les femmes. Il sera fait usage de sources d'information nationales comme l'Université nationale autonome du Honduras, le Bureau de la statistique et le Secrétariat à l'environnement et aux ressources naturelles, et de sources internationales comme la Banque mondiale, la Division de statistique de l'ONU ou encore le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. Le PNUD appuiera l'élaboration et l'actualisation de l'indice de pauvreté multidimensionnelle du pays. Il nouera des partenariats collaboratifs avec des établissements de recherche ainsi que des groupes de réflexion afin de bâtir un programme de recherche qui orientera la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme de pays. Le Plan d'évaluation comprend un examen annuel du cadre de résultats et une évaluation des contributions du PNUD. Le PNUD conduira des évaluations intermédiaires et finales de l'ensemble des projets financés par le PEM, le Fonds de partenariat pour le carbone forestier de la Banque mondiale, le Fonds des ODD et le Programme conjoint ONU-REDD.

30. La stratégie de suivi et d'évaluation servira de socle à la gestion des connaissances et à la communication concernant les résultats obtenus par le PNUD. Une stratégie de communication et de sensibilisation sera mise au point à ces fins.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour le Honduras (2017-2021)

PRIORITÉ OU OBJECTIF DU PAYS³³ : Un État moderne, transparent, responsable, efficace et compétitif.				
ODD : 5. Égalité des sexes ; 10. Réduction des inégalités ; 11. Villes et établissements humains durables ; 16. Paix, justice et institutions efficaces ; 17. Partenariat pour le développement durable.				
REALISATION ENONCEE DANS LE PNUAD (OU ÉQUIVALENT) FAISANT INTERVENIR LE PNUD : Les Honduriens vulnérables qui résident dans les municipalités ciblées peuvent mieux exercer leurs droits grâce à des institutions plus efficaces, inclusives et transparentes et à la participation généralisée et efficace des citoyens.				
RÉALISATION CORRESPONDANTE 2 DU PLAN STRATEGIQUE 2014-2017 : il est répondu aux attentes des citoyens en ce qui concerne la liberté d'expression, le développement, l'état de droit et le respect du principe de responsabilité, grâce à des systèmes de gouvernance démocratique plus solides.				
INDICATEURS DE RÉALISATION, NIVEAUX DE RÉFÉRENCE ET NIVEAUX CIBLES	SOURCE DES DONNÉES, FRÉQUENCE DE LA COLLECTE, ENTITÉ RESPONSABLE ³⁴	PRODUITS INDICATIFS	PRINCIPAUX PARTENAIRES OU CADRES DE PARTENARIAT ³⁵	MONTANT INDICATIF DES RESSOURCES, PAR RÉALISATION (en dollars des États-Unis)
Indicateur : % de réalisation des recommandations émanant des organes conventionnels du système des Nations Unies et des Rapporteurs sur les droits de l'homme. Niveau de référence et niveau cible : à déterminer	Source : Système des Nations Unies, rapports du HCDH et rapports de l'Examen périodique universel. Fréquence : annuelle	P1: Appui aux institutions du système politique et électoral de sorte qu'elles mettent en œuvre les réformes réglementaires et institutionnelles visant à renforcer la participation, la représentation et l'exercice des droits de l'homme. Indicateur 1 : Nombre de mécanismes de participation des citoyens utilisés dans les prises de décisions (ventilés par catégorie	CONADEH, SJDHGD, CONAPREV, Ministère public, OSC, TSE, RNP, IPM, Hondutel, municipalités, INAM, SCGG, AMHON HCDH, Volontaires des Nations Unies, ONU-Femmes, OIT	Ressources ordinaires : 550 000
	Entité responsable : Rapporteur/Secrétariat aux droits de l'homme			Autres ressources : 22 214 220

³³ Ley para Establecimiento de una Visión de País y la Adopción de un Plan de Nación para Honduras, D écrets n° 286-2009 et 182-210; www.tsc.gob.hn/biblioteca/index.php/leyes/128-ley-para-establecimiento-de-una-vision-de-pais-y-la-adopcion-de-un-plan-de-nacion-para-honduras.

³⁴ Acronymes pour : **IUDPAS/UNAH** : Institut pour la démocratie, la paix et la sécurité de l'Université nationale autonome du Honduras ; **EPHPM** : Enquête sur les ménages à objectifs multiples ; **ICF** : Institut de conservation de la forêt ; **SAG** : Ministère de l'agriculture et de l'élevage.

³⁵ Acronymes pour : **AECID** : Agence espagnole de la coopération internationale pour le développement ; **AMHON** : Association des municipalités du Honduras ; **BCIE** : Banque centraméricaine d'intégration économique ; **CENIS** : Centre national d'informations sociales ; **COHEP** : Conseil hondurien des entreprises privées ; **CONADEH** : Commission nationale des droits de l'homme ; **CONAPREV** : Mécanisme national de prévention de la torture ; **COPECO** : Coopération permanente pour les imprévus ; **ICF** : Institut de conservation de la forêt ; **IDB** : Banque interaméricaine de développement ; **IDECOAS-FHIS** : Institut du développement local, de l'eau et de l'assainissement – Fonds hondurien d'investissement social ; **INAM** : Institut national pour les femmes ; **IPM** : Institut des pensions militaires ; **IUDPAS/UNAH** : Institut pour la démocratie, la paix et la sécurité de l'Université nationale autonome du Honduras ; **RNP** : Registre national de l'état-civil ; **SAG** : Ministère de l'agriculture et de l'élevage ; **SCGG** : Ministère de la coordination générale du Gouvernement d Honduras ; **DDC** : Direction du développement et de la coopération suisse ; **SEDEC** : Ministère du développement économique ; **SEDIS** : Ministère du développement et de l'inclusion sociale ; **SEPOL** : Système statistique en ligne de la police ; **SICA** : Système d'intégration de l'Amérique centrale ; **SJDHGD** : Ministère de la justice, des droits de l'homme, de la gouvernance et de la décentralisation ; **TSE** : Cour électorale suprême.

		<p>et par impact sur l'inclusion des femmes et d'autres groupes vulnérables/cibles).</p> <p>Niveau de référence (2016) : 3 (Dialogue entre partis, Académie des parlementaires, dialogue avec la société civile)</p> <p>Niveau cible : 8</p> <p>Source: Rapports annuel des organismes soutenus.</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>Indicateur 2 : Degré d'amélioration des capacités de l'organe de gestion des élections à exercer ses fonctions³⁶.</p> <p>Niveau de référence (2016) : Capacités améliorées partiellement (3)</p> <p>Niveau cible : Capacités largement améliorées (4)</p> <p>Source : Cour électorale suprême</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>Indicateur 3 : Niveau de confiance envers la Cour électorale suprême (ventilé par sexe, âge et groupe cible)</p> <p>Niveau de référence (2014) : 42.5/100</p> <p>Niveau cible : 48/100</p> <p>Source : Baromètre des Amériques du LAPOP (Latin American Public Opinion Project)</p> <p>Fréquence : tous les deux ans</p> <p>P2: Appui à la mise en œuvre des recommandations de l'Examen périodique universel (EPU).</p> <p>Indicateur : % de réalisation des recommandations de l'EPU avec l'appui du PNUD (ventilé en fonction du degré de pertinence par sexe, appartenance ethnique</p>	<p>UE, DDC, USAID</p> <p>Coopération Sud-Sud (questions électorales/participation politique)</p>	
--	--	--	--	--

³⁶ 0= le PNUD ne renforce pas les capacités de l'organisme de gestion des élections ; 1= les capacités n'ont pas été améliorées ; 2= capacités améliorées très partiellement ; 3= capacités améliorées partiellement ; et 4= capacités largement améliorées.

		<p>ou autres groupes cibles). Niveau de référence (2015) : 11 % (16) Niveau cible : 20 % (30) Source: Secrétaire général adjoint aux droits de l'homme/EPU – Rapport intermédiaire ; Prochain EPU 2020 Fréquence : tous les cinq ans</p> <p>P3: Appui aux institutions pour une gestion plus transparente et efficace de la prestation des services de base.</p> <p>Indicateur 1 : Nombre d'institutions utilisant des mécanismes d'administration transparente appuyés par le PNUD. Niveau de référence (2016) : 2 (Hondutel, Instituto de Previsión Militar) Niveau cible : 3 institutions publiques Source : Hondutel/IPM Fréquence : annuelle</p>		
PRIORITÉ OU OBJECTIF DU PAYS ³⁷ : Le Honduras se développe dans la démocratie, dans la sécurité et sans violence.				
ODD : 5. Égalité des sexes ; 10. Réduction des inégalités ; 16. Paix, justice et institutions efficaces ; 17. Partenariat pour le développement durable.				
RÉALISATION ÉNONCÉE DANS LE PNUAD (OU ÉQUIVALENT) FAISANT INTERVENIR LE PNUD : Les conditions de vie, la sécurité des citoyens et l'accès aux mécanismes de protection – avec une large participation des citoyens – de la population hondurienne, en particulier ceux de ses membres qui se trouvent en situation de vulnérabilité dans les municipalités touchées par des niveaux élevés de violence et de criminalité, sont améliorés.				
RÉALISATION CORRESPONDANTE 3 DU PLAN STRATEGIQUE 2014-2017 : les pays se dotent d'institutions renforcées pour assurer progressivement l'accès universel aux services de base.				
Indicateur 1 : Nombre de victimes d'homicides volontaires pour 100 000 habitants, ventilé par sexe et âge. Niveau de référence : 2015 = 60.0 homicides/100 000 hab.	Source : Ministère de la sécurité, Observatoires de la violence, IUDPAS/UNAH Fréquence : annuelle Entité responsable :	P1: Capacités renforcées à prévenir la violence dans 10 des 30 municipalités les plus violentes du pays. Indicateur 1 : % d'évolution des niveaux de violence dans les municipalités prioritaires (ventilé	Ministère de la sécurité, municipalités, UNAH, pouvoir judiciaire, secteur privé, COHEP, Chambres de commerce,	Ressources ordinaires : 200 000 Autres ressources : 10 624 116

³⁷ Ibid.

<p>Niveau cible : 33 (2021)³⁸</p> <p>Indicateur 2 : % de la population estimant que l'insécurité constitue le principal problème du pays.</p> <p>Niveau de référence (2014): 7 citoyens sur 10. Niveau cible : 5 citoyens sur 10³⁹</p>	<p>Ministère de la sécurité</p> <p>Source : Enquête IUDPAS sur la perception des persécutions et de la violence</p> <p>Fréquence : tous les deux ans</p> <p>Entité responsable : IUDPAS</p>	<p>par type de violence, groupe vulnérable, sexe et âge).</p> <p>Niveau de référence (2016) : moyenne de -6.45 % dans 5 municipalités</p> <p>Niveau cible (2022) : réduction moyenne de 25 % dans 10 municipalités</p> <p>Source : Observatoires de la violence, SEPOL.</p> <p>Fréquence : semestrielle</p> <p>Indicateur 2 : Nombre de litiges résolus au moyen de mécanismes alternatifs de règlement des différends, ventilé par type de litige, sexe, âge, acteurs et groupes cibles.</p> <p>Niveau de référence (2015): 564 affaires.</p> <p>Niveau cible : 2 500 affaires.</p> <p>Source : Municipalités, unités municipales de médiation</p> <p>Fréquence : semestrielle</p> <p>P2 : Capacités municipales de gestion de la sécurité des citoyens améliorées (y compris en matière d'examen, de planification, de suivi et d'évaluation)</p> <p>Indicateur 1 : Nombre de municipalités cibles qui mettent en œuvre des plans municipaux de sécurité fondés sur des données probantes et se traduisant par une baisse des niveaux de violence (ventilé par type de violence, sexe, âge et autres groupes cibles).</p> <p>Niveau de référence (2016) : 5 (Tela, Choloma, La Ceiba, San Pedro Sula et Tegucigalpa)</p> <p>Niveau cible : 12</p> <p>Source : Municipalités/Ministère</p>	<p>IDECOAS-FHIS, AMHON</p> <p>ONU-Femmes, Volontaires des Nations Unies, FNUAP, UNICEF, ONUSIDA, HCR</p> <p>USAID, Banque mondiale, UE, AECID, SICA</p> <p>Coopération Sud-Sud (sécurité des citoyens)</p>	
--	---	--	--	--

³⁸ Visión de País: www.se.gob.hn/media/files/leyes/LC_10.pdf, p. 145.

³⁹ Le Gouvernement n'ayant fixé aucune cible officielle, il s'agit d'une estimation calculée sur la base d'une réduction de 50 % de la violence et sur la cible contenue dans le Plan de Nación.

		de la sécurité Fréquence : annuelle		
PRIORITÉ OU OBJECTIF DU PAYS⁴⁰ : Faire du Honduras un pays productif qui crée des emplois décents, met en valeur ses ressources naturelles de façon durable et intégrée et réduit les risques de catastrophe liés à la vulnérabilité de l'environnement.				
ODD : 1. Éliminer la pauvreté, 2. Éliminer la faim, 4. Éducation de qualité, 5. Égalité des sexes, 6. Services d'alimentation en eau et d'assainissement fiables; 7. Services énergétiques fiables et abordables, 8. Travail décent et croissance économique, 9. Industrialisation, innovation et infrastructure, 10. Réduire les inégalités, 11. Villes et établissements humains durables, 12. Modes de production et de consommation durables, 13. Lutte contre les changements climatiques, 14. Écosystèmes marins, 15. Écosystèmes terrestres et 17. Partenariat pour le développement durable.				
RÉALISATION ÉNONCÉE DANS LE PNUAD (OU ÉQUIVALENT) FAISANT INTERVENIR LE PNUD : La production et la productivité, l'accès à un emploi décent, les revenus et les modes de consommation durable – en tenant compte de la gestion des changements climatiques et de la préservation des écosystèmes ainsi que de la gestion durable – de la population vivant dans des conditions de pauvreté et de vulnérabilité à l'insécurité alimentaire dans les régions et municipalités prioritaires ont augmenté.				
REALISATION CORRESPONDANTE 1 DU PLAN STRATÉGIQUE 2014-2017 : la croissance et le développement profitent à tous et sont durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus.				
Indicateur 1 : Pourcentage d'évolution du revenu annuel des ménages ventilé par sexe et par activité économique. Somme des revenus principaux et secondaires. Niveau de référence : à déterminer Niveau cible : Augmentation de 7 %.	Source : INE, EPHPM Fréquence : annuelle Entité responsable : INE	P1 : Pratiques durables et résilientes incorporées aux moyens de subsistance des groupes vivant dans une pauvreté extrême.	MiAmbiente, SAG, SCGG, SEDIS, SEDEC, municipalités, OSC, AMHON, COHEP/ secteur privé	Ressources ordinaires 1 000 000
				Autres ressources 57 382 284
Indicateur 2 : Hectares de terres gérés de manière durable en vertu d'un régime de préservation, d'utilisation durable ou d'accès et de partage des bénéfices. Niveau de référence : 0 Niveau cible : 450 000	Source : MiAmbiente (ICF, SAG) Fréquence : annuelle Entité responsable : MiAmbiente	Indicateur 1 : Nombre de ménages vivant dans une pauvreté extrême qui ont accès à de nouveaux moyens de subsistance diversifiés leur permettant de résister aux chocs (données ventilées par ménages dirigés par une personne célibataire, par sexe et par d'autres critères de vulnérabilité). Niveau de référence (2015): 1 784 (1 040 femmes et 744 hommes) Niveau cible : 20 000 ménages Source : INE, EPHPM/ Partenariat pour le couloir de la sécheresse /FAO/PAM/CENIS Fréquence : annuelle Indicateur 2 : Nombre de ménages ayant accès à des équipements	FAO, OIT, UNICEF, ONU-Femmes, HCR DDC, UE, BCIE, GEF, BID, Banque mondiale Coopération Sud-Sud (changements climatiques/ développement du secteur privé)	

⁴⁰ Ibid.

		<p>d'eau ou d'irrigation de taille moyenne ou petite (données ventilées par ménages dirigés par une personne célibataire, par sexe et par d'autres critères de vulnérabilité).</p> <p>Niveau de référence (2015) : 8 397 (données ventilées non disponibles)</p> <p>Niveau cible : 30 000</p> <p>Source INE, EPHPM/ Partenariat pour le couloir de la sécheresse/FAO/PMA/CENIS</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>P2 : Les populations fragiles, notamment les femmes et les jeunes, ont accès à des chaînes de valeur écologiques et à des marchés qui intègrent des pratiques de gestion durable des écosystèmes productifs.</p> <p>Indicateur 1 : Nombre de personnes ayant accès à des sources de revenus liées aux mesures de gestion durable des changements climatiques (ventilé par sexe, âge, autres critères de vulnérabilité et type de mesure ; par exemple adaptation ou atténuation des changements climatiques ou gestion des ressources naturelles).</p> <p>Niveau de référence (2015) : 1 670 (570 femmes, 1 100 hommes)</p> <p>Niveau cible : 20 000 (50 % de femmes)</p> <p>Source : SERNA</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>Indicateur 2 : Degré d'élaboration des cadres juridiques, stratégiques, institutionnels et financiers favorables à la préservation, l'utilisation durable, l'accès et le partage des bénéfices</p>	
--	--	--	--

		<p>des ressources naturelles, de la biodiversité et des écosystèmes⁴¹.</p> <p>Niveau de référence (2015): Inadéquat (1) Niveau cible : Partiel (3) Source : SERNA, Official Gazette Fréquence : annuelle</p> <p>P3 : Amélioration des capacités nationales et locales en matière de risques de catastrophe et de changements climatiques, la contribution des femmes étant privilégiée.</p> <p>Indicateur 1: Degré d'élaboration des cadres juridiques, stratégiques, institutionnels et financiers favorables à la gestion des risques en lien avec les changements climatiques⁴² Niveau de référence (2016): Inadéquat (1) Niveau cible : Partiel (3) Source : Ministère de la coordination générale du Gouvernement/COPECO Fréquence : annuelle</p> <p>Indicateur 2 : Nombre de municipalités incorporant des mesures de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation aux changements climatiques dans leurs plans d'investissement municipaux. Niveau de référence (2016): 6 Niveau cible : 15 Source : SERNA, AMHON, municipalités Fréquence : annuelle</p> <p>P4 : Amélioration des</p>	
--	--	--	--

⁴¹ 1= Inadéquat ; 2= Très partiel ; 3= Partiel et 4= Élevé.

⁴² 1= Inadéquat ; 2= Très partiel ; 3= Partiel et 4= Élevé.

	<p>possibilités de développement économique des femmes et des jeunes.</p> <p>Indicateur 1 : Nombre de personnes insérées sur le marché du travail (ventilé par chaînes d’approvisionnement, type d’appui reçu, groupe cible/vulnérable, âge et sexe, notamment jeunes et femmes). Niveau de référence (2015) : 1 600 (données ventilées non disponibles) Niveau cible : 10,000 (50 % de femmes) Source : Ministère du travail/COHEP/Chambres de Commerce Fréquence : annuelle</p> <p>Indicateur 2 : Nombre de personnes accédant aux services de développement économique pour créer des micro-entreprises ou des petites entreprises en lien avec les marchés et les chaînes d’approvisionnement durables (ventilé par type d’appui, secteur, nombre de jeunes et femmes par groupe cible/vulnérable) Niveau de référence (2015): 1 600 (données ventilées non disponibles) Niveau cible : 20,000 (50 % de femmes) Source : municipalités, Ministère du travail, institutions financières, SAG, SEDEC Fréquence : annuelle</p>	
--	--	--